



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

# Recensement citoyen

CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL  
6 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE 93 400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE



SO PRATIQUE

**TOUT DOSSIER  
INCOMPLET SERA  
REFUSÉ**

**Les demandes sont  
prises en charge**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 sans  
rendez-vous

**Service état civil / affaires  
générales / élections**

**01 49 45 67 89**



# LE RECENSEMENT CITOYEN EST OBLIGATOIRE, UNIQUEMENT POUR LES FRANÇAIS·ES

Loi N° 9761019 du 28 octobre 1997

Dès vos 16 ans et jusqu'à 25 ans, vous avez 2 solutions :

## SOIT

Effectuer votre recensement citoyen en ligne sur le [servicepublic.fr](https://servicepublic.fr)

Lorsque le recensement citoyen aura été validé par la mairie, celle-ci vous contactera pour vous remettre votre attestation.

## SOIT

Se présenter au Centre Administratif et Social – service État Civil / Affaires Générales / Élections, muni-e des pièces suivantes :

- Le livret de famille de vos parents ou un extrait d'acte de naissance avec filiation
- Votre carte nationale d'identité française ou votre passeport français

### Ou si obtention de la nationalité française récemment

- Un certificat de nationalité française + un document à votre nom avec photo (ex : carte de lycéen-ne, carte de sécurité sociale, etc.)

## PRÉCISIONS IMPORTANTES

Cette attestation vous sera réclamée si vous souhaitez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur·trice sont remplies. Nous vous conseillons de vérifier si vous êtes bien inscrit·e·s à partir de 18 ans.

Si un·e jeune administré·e souhaite des renseignements, **contacter le Centre du service national et de la jeunesse de Paris :**

- **par courriel** : [csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csnj-paris.trait.fct@intradef.gouv.fr)
- **ou par téléphone** au 09 70 84 51 51 du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h
- **ou par courrier** au CSNJ de Paris – Fort Neuf de Vincennes – Cours des Maréchaux – Case 158 – 75614 Paris cedex 12

**Mise à jour le 10/10/2022**